

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 juin 2025

Date de la convocation : 13 juin 2025

Quorum : 9

Présents : 12

M. Marc FLEURET, M. Gérard MAYAUD, Mme Mireille DUVOUX, Mme Florence PETIPEZ, M. Régis BLANCHET, M. Gilles CARANTON, Mme Nadine BELLUROT, M. Claude DOUCET, M. Didier BARACHET, Mme Danielle DUPRE-SEGOT, M. Pierre ROUSSEAU, M. Jean-Marc SEVAULT

Absents : 4

M. Jean-Paul THIBAUDEAU

Mandataires : 0

pouvoir à

Pour : 12

M. Marc FLEURET

M. Gérard MAYAUD

Mme Mireille DUVOUX

Mme Florence PETIPEZ

M. Régis BLANCHET

M. Gilles CARANTON

Mme Nadine BELLUROT

M. Claude DOUCET

M. Didier BARACHET

Mme Danielle DUPRE-SEGOT

M. Pierre ROUSSEAU

M. Jean-Marc SEVAULT

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération CA_20250619_03B

Marché n°2023-14-02 : EI ANDRIEUX CEDRIC, MMA lot n°2 - bris de machine du SDIS de l'Indre : avenant n°1 au marché

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché n°2023-14-02, lot n°2 concernant l'assurance bris de machine passé avec les sociétés EI ANDRIEUX CEDRIC et MMA ;

Vu le projet d'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°2023-14-02 - lot n°2 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2025;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°2023-14-02, lot n°2 concernant l'assurance bris de machine passé avec les sociétés EI ANDRIEUX CEDRIC et MMA, est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

FLEURET Marc